Le Numéro 10 CENTIMES

SOUVENIR, C'EST TRAHIR — SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

Directrice-Propriétaire : Mesdames Veuve ALFRED REBOUX

JEUDI 1er JANVIER 1920

Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus 71, Grande-Rue, Roubaix 23, rue Carnot, Tourcoing

Les nouveaux tarifs de Chemins de Fer et les Familles nombreuses

Nos ateliers étant fermés le premier jour de l'An, le JOURNAL DE ROUBAIX ne paraîtra [illegible] matin, 2 janvier.

ÈRE NOUVELLE

L'année 1919 a vécu, elle a été pour les [illegible] un deuil, un apaisement à leurs douleurs, car la Victoire a consacré la mort de leurs enfants entrés dans la gloire par la voie sublime de l'héroïsme.

1919 a vu une année de paix pour ceux qui n'ont connu de la Guerre que la carte de [illegible]. Mais pour nous, pauvres envahis, qui avons vu nos usines saccagées, nos maisons dépouillées, nos populations décimées, nos enfants anémiés, cette année a été la période douloureuse, pénible, qui suit les grandes secousses.

Petit à petit nous renaissons individuellement, économiquement, industriellement, mais au prix de quels efforts, de quelle ténacité, de quelles énergies ? Tout est à refaire, et l'initiative individuelle sous toutes les formes fait des merveilles.

Quelles sont admirables nos populations, ruinées par la Guerre et qui, chaque jour, nous montrent leur vitalité, leur volonté énergique d'affirmer, dans l'action, les vertus de notre race.

Tout nous manque encore : les matelas pour nos vieillards et nos enfants, le charbon et l'éclairage pour nos maisons ; la force motrice pour nos usines. Au logis c'est toujours le dépeuplement ; la ménagère courageuse travaille inlassablement à réparer les ruines de la Guerre, les désastres de l'occupation. Dans un relèvement comme dans son long martyre, le Nord reste digne, courageux, et fait l'admiration du monde.

Ceux qui ont vécu de l'autre côté se sont aperçus que le Nord était ignoré. Nous ne sommes par des parlementaires, nous sommes des agissants, l'action et le silence vont de pair.

Les hommes du Nord, que la guerre a surpris en France libre, brusquement dépourvus de leurs capitaux, de leurs moyens d'action, de leur personnel, se sont affirmés des maîtres. Ils ont créé de vastes usines, des œuvres admirables, des Comités puissants.

Pendant cette formidable tourmente, ils ont produit des engins de Guerre, créé des industries où s'affirmait le génie de notre race.

Aux heures les plus désespérées, ils préparaient, pour nos régions dévastées, les revendications, les chiffres, les solutions, les arguments qui triomphaient de l'ignorance des uns, du scepticisme et de l'indifférence des autres. Cette vitalité débordante, cet esprit d'entreprise, cette hardiesse de conception, cette activité, surprirent les parlementaires, les capitalistes, les industriels.

De l'autre côté, le Nord se révélait, dans l'action, ce que le Nord martyre se montrait dans la douleur : héroïque, courageux, aussi fort dans le travail que dans l'épreuve.

Les groupements qui se sont formés là-bas, unis à ceux que l'occupation a cimentés, constituent aujourd'hui des Comités puissants qui s'imposent à l'attention de nos gouvernants.

Le régionalisme a trouvé dans l'épreuve, avec des hommes souffrant les mêmes maux, ayant accompli les mêmes gestes, consenti aux mêmes sacrifices, une force indiscutée. La voix de la douleur est devenue la voix de l'autorité qui s'impose.

L'épreuve, la grande épreuve qui a dispersé nos énergies, en a révélé la puissance. Les hommes du Nord, dans la tranchée, dans les Comités, dans les vastes entreprises, dans les camps, dans les prisons, sur les champs de bataille, ont affirmé notre valeur ; ils ont bien mérité de la Patrie.

Tant d'efforts ne peuvent être perdus ; pour nous, ce n'est pas encore la paix, c'est l'acheminement, à travers mille obstacles, vers notre relèvement.

1919 a vécu, agité, fiévreux. 1920 est né, nous apportant les promesses d'un avenir prospère, digne de nos épreuves.

Le cataclysme qui s'est abattu sur le monde s'est acharné sur notre sol, le sang de nos héros a baigné nos plaines ; de cette terre surgiront les moissons fécondes.

Femmes qui pleurez, une aube nouvelle a lui : vos aînés ont jeté dans le sillon la semence d'héroïsme où pourront s'alimenter les générations futures. Plus haut que vos douleurs, regardez la France sublime qui vous doit son salut.

Femmes du Nord qui avez souffert, oubliez votre martyre puisqu'il a trouvé sa récompense dans la victoire ; femmes héroïques, vous serez dans la résurrection de notre pays ce que vous avez été dans l'épreuve, les gardiennes fidèles de notre foi, de nos familles, de nos traditions, les dignes compagnes des grands hommes que nous admirons.

Vous travailleres avec vos filles à la résurrection du Nord comme vous avez travaillé à son salut.

Tels sont nos souhaits.

Pervenche.

INFORMATIONS

L'EMPRUNT NATIONAL EN ITALIE

Rome, 31 décembre. — Selon le « Tempo », les souscriptions à l'Emprunt national comptent actuellement 6 milliards de lires.

SOISSONS RÉCLAME LA LÉGION D'HONNEUR

Soissons, 31 décembre. — Un avis officieux laissait croire que la croix de guerre serait attribuée à la ville de Soissons. Le maire, M. Marquigny, a adressé au préfet une lettre faisant ressortir les titres historiques de Soissons et signalant notamment que, pendant les bombardements subis, 98 civils ont été tués et 260 blessés ; de plus, sur 3.000 maisons composant la ville, 1.200 ont été complètement détruites, 1.000 sont encore inhabitables et 800 seulement sont réparables, et toutes les maisons détruites ont été pillées.

UN PSEUDO-ATTENTAT SINN-FEINER CONTRE LA RÉSIDENCE DE LORD FRENCH

Londres, 31 décembre. — Les doutes émis à Dublin, sur l'exactitude des récits, aussi fantastiques que contradictoires, qui circulaient au sujet de l'attentat contre la demeure du vice-roi d'Irlande, n'étaient que trop fondés.

Il n'y a eu aucune attaque organisée contre la résidence du vice-roi. L'enquête a démontré que le lieutenant Bennett, qui fut tué involontairement par un des soldats de la garde, était son escorte.

LES VICTIMES D'ALCOOL DE BOIS ....

POISONNÉS AUX PARFUMS.. ...

New-York, 31 décembre. — Pas [illegible] sous le nom de whisky, qui, dimanche, a causé de nouvelles morts et plusieurs empoisonnements.

LES PERMISSIONS MILITAIRES

Paris, 31 décembre. — Les permissions de détente avec leurs avantages pécuniaires seront supprimées le 31 décembre. Mais des militaires qui y avaient droit n'ont pu en profiter pour des raisons de service. Le ministre de la Guerre vient d'autoriser ceux qui sont dans ce cas à bénéficier des avantages de ces permissions jusqu'au 31 mars 1920, même jusqu'au 30 juin, pour quelques catégories spéciales.

PAS DE PASSEPORTS ANGLAIS POUR la RUSSIE

Londres, 31 décembre. — L'« Agence Reuter » annonce que la commission des parlementaires du Congrès des Trade-Union a demandé au gouvernement des passeports pour permettre aux délégués du congrès de se rendre en Russie pour faire au pays du gouvernement des Soviets l'enquête prescrite par le Congrès.

Le gouvernement a répondu qu'il ne pouvait donner de passeports pour un pays avec lequel il n'a pas de relations diplomatiques.

LES PERTES ALLEMANDES

La « Gazette de Francfort » annonce que, suivant une statistique officielle, l'Allemagne aurait perdu 1.500.000 morts au cours des cinq années de guerre.

Il y a lieu d'ajouter à ce chiffre les pertes des deux Mecklembourg et de l'Alsace-Lorraine ; il faut tenir compte encore des décès de prisonniers.

La guerre de 1870 coûta 43.183 morts.

LE SURSALAIRE FAMILIAL

L'exemple de Rouen

On a déjà signalé plusieurs organisations de primes aux ouvriers chargés de famille. Voici quelques détails sur celle qui a été réalisée par les Syndicats de la filature et du tissage à Rouen :

Le total des salaires payés par les patrons est de 39 millions de francs et 2.900 familles ouvrières touchent le sursalaire.

Les patrons paient une cotisation basée sur le montant des salaires et appointements versés par eux à leurs ouvriers, et cette cotisation est assez élevée, puisqu'elle est actuellement de 2 0/0, plus un versement égal lors de l'entrée dans l'Association. Beaucoup de filatures paient plus d'un million de salaires, c'est donc pour le patron une charge de 40.000 francs la première année.

La somme payée au père de famille est de 120, 300, 540, 840, 1.140, 1.440, 1.740 et 2.000 francs par an, suivant qu'il a 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 ou 8 enfants.

On voit quelle aide efficace est apportée aux familles nombreuses.

LES QUOTIDIENNES

1920

1918, c'était l'année de la victoire ; 1919, l'année de la paix ; 1920 sera l'année de la reconstitution nationale.

Reconstitution non seulement des provinces ravagées, mais reconstitution de toutes les forces françaises, de toutes les ressources françaises, reconstitution en particulier de l'industrie, du commerce et de l'agriculture.

Reconstitution, cela veut dire travail, entr'aide, initiative, effort.

Oui, maintenant, la grande loi du travail est plus impérieuse que jamais ; elle oblige tout le monde, riches et pauvres, selon les forces et les aptitudes de chacun. Sans le labeur énergique et soutenu, il n'y a pas de relèvement possible pour notre nation, pas de solutions aux multiples crises qui l'énervent, l'anémient et finiraient pas la tuer. Si nous voulons vivre, il nous faut produire, produire encore, produire toujours plus. Or, pour produire, il est indispensable de travailler avec ardeur et conscience.

Pour produire, il faut encore s'entendre, s'entr'aider. Si le patron doit chercher à rendre moins pénible la tâche de l'ouvrier, de son côté, celui-ci doit contribuer à rendre prospère la maison qui l'occupe. La production dépend en grande partie de cette bonne entente.

L'année 1920 verra-t-elle se réaliser l'accord tant désiré du capital et du travail ? C'est le souhait le plus ardent de tous les bons Français. Le perpétuel état de conflit découragerait à la longue les meilleures bonnes volontés, retarderait les solutions nécessaires et amènerait forcément la ruine et la misère pour tous.

De quel demain sera-t-il fait ?

Certes, l'avenir n'est à personne, mais pourtant, on peut le dire, tous nous avons dans la tête, dans le cœur et dans les mains le secret de la reconstitution rapide du pays. Au seuil de l'année nouvelle, prenons donc de virilles et patriotiques résolutions.

D'abord, promettons-nous d'avoir le courage de nous imposer les sacrifices indispensables au relèvement de la France. Inutile de le dissimuler, 1920 sera avant tout une période de grandes difficultés économiques et financières. Loin de se clore, l'ère des restrictions va s'élargir. Les charges qui pèsent sur nos épaules vont s'accroître encore. Nous ne pourrons organiser véritablement la paix que si nous acceptons charges et restrictions sans protester, avec bonne humeur même.

Si 1919 pouvait emporter dans le gouffre du temps où disparaissent les années défuntes, toutes les « vagues » qui ont submergé notre sol depuis l'armistice : vague de paresse, vague de jouissance, vague de spéculation et de jeu, ce ne serait pas le moindre service qu'elle aurait rendu au peuple français.

Nous avons besoin de sérieux et de tenue et si nous désapprenions en 1920 le chemin des « dancings » où l'on « tangotte », ce serait tant mieux pour la morale et pour notre moral. Le cosmopolitisme effréné qui nous entraîne dans un tourbillon de plaisirs équivoques nuit considérablement à notre réputation vis-à-vis de l'étranger et diminue beaucoup notre capacité de travail. Nous pourrions revenir sans inconvénient à des habitudes plus françaises.

Que 1920 soit pour le Nord et en particulier pour notre chère région de Roubaix-Tourcoing une année de grands progrès dans la reconstitution industrielle et commerciale ! Que tous les habitants unis pour l'œuvre commune pratiquent sincèrement les uns vis-à-vis des autres cette fraternité sans laquelle il ne saurait y avoir de victoire économique, ni de prospérité !

Maurice Aubert.

VOIR, page 2, NOS DÉPÊCHES de la Dernière Heure

LE NOUVEL AN

LES COMPLIMENTS A GRAND'MAMAN

par Boutet de Monvel.

C'est le Jour de l'An.

Grand'Maman, dans son fauteuil, reçoit ses petits-enfants qui viennent lui présenter leurs souhaits : « Bonne année, bonne santé, longtemps encore... »

Le père règle le scénario et veille à ce que rien ne cloche, renforcé par la mère.

Et bonne maman, que l'âge a rendue quelque peu sourde, accueille avec plaisir les compliments, les bonbons et les fleurs, comme ses petits-enfants recevront, tout-à-l'heure, les étrennes qui rendent plus agréable cette petite cérémonie annuelle.

C'est le Jour de l'An : « Bonne année, bonne santé, longtemps encore... »

L'HEURE DU CHATIMENT

Un accord serait conclu et l'Allemagne souscrirait à l'extradition

S'il faut s'en rapporter à des informations de Londres, les alliés, au cours des récentes conférences de Londres et de Paris, se sont mis d'accord pour exiger de la Hollande, dès la mise en vigueur du traité de Versailles, l'extradition de l'ex-Kaiser et l'ex-Kronprinz allemands. L'accord est également à peu près réalisé sur la liste des coupables dont l'extradition sera demandée à l'Allemagne ; parmi ces derniers figurerait l'ex-Kronprinz Rupprecht de Bavière.

D'autre part, une dépêche de Berlin, reçue par voie suisse, dit qu'il n'est pas question de retarder la signature finale du traité en soulevant la question des coupables à livrer par l'Allemagne. Si pénible que soit cette condition, elle a été acceptée et il n'est pas possible de s'y soustraire.

UNE CONSTRUCTION S'EFFONDRE A ANGERS

85 OUVRIERES & EMLPOYES ENSEVELIS

On a retiré une quarantaine de blessés

Angers, 31 décembre. — A la manufacture de vêtements Carteaux, rue Lebon, des voûtes supportant un plafond en aggloméré du poids de 50.000 kilos en construction, se sont effondrées, ensevelissant sous leurs ruines 85 ouvrières vestonnières et employés, qui se trouvaient dans un atelier.

On a retiré une quarantaine de blessés dont plusieurs sont à l'hôpital, grièvement atteints.

Les autorités se sont rendues sur les lieux et les pompiers travaillent activement au déblaiement.

NOS FINANCES

LE DISCOURS DE M. KLOTZ

Commentaires des journaux anglais

Londres, 31 décembre. — Les journaux commentent longuement le discours de M. Klotz dont ils soulignent la netteté, la clarté et la clairvoyance.

Plusieurs, dont le « Daily Mail », insistent sur les pertes et les dommages subis par la France et la nécessité, pour l'Angleterre et les Etats-Unis, de lui fournir les matières premières dont elle manque, notamment du charbon.

LE BEAU GESTE

La France envoie 5.000 wagons pour le ravitaillement de Vienne

La France envoie 5.000 wagons pour le ravitaillement de Vienne

Genève, 31 décembre. — Une dépêche de Vienne dit que la population de cette ville a été profondément émue en apprenant par un avis officieux que la France allait envoyer 5.000 wagons en Tchéco-Slovaquie pour faciliter le ravitaillement de Vienne en charbon. Grâce à ce secours, Vienne pourra recevoir dix trains de charbon par jour.

UN DISCOURS DE M. MÉLINE

« La France peut se relever rapidement et devenir un des plus riches pays du monde. »

Paris, 31 décembre. — M. Méline, ancien président du Conseil, a prononcé, devant les élus de l'arrondissement de Remiremont et les membres du Comice agricole, un discours dans lequel, après avoir souligné les désastres causés par l'invasion et les charges que la guerre a entraînées, il affirme sa conviction absolue, en réponse à certains pessimistes, « que la France peut assumer ses charges par son travail et son activité ».

« Si on a le courage de vouloir et si chacun comprend ses devoirs, la France se relèvera rapidement et deviendra un des plus riches pays du monde. Quand je ne serai plus, vous verrez que j'aurai prédit la vérité. »

Sur la loi de huit heures, M. Méline dit : « C'est une lourde faute. Elle est une des causes de la cherté de la vie ; elle n'aurait pas dû être établie en France avant la reconstitution complète de nos industries. »

M. Méline est convaincu que le jour est proche où les ouvriers eux-mêmes en demanderont la révision.

Quant aux rapports entre patrons et ouvriers, l'esprit de réforme qui tend à améliorer le sort de l'ouvrier doit en faire l'associé du patron.

M. Méline, en terminant, annonce qu'il [illegible] 82 ans [illegible] et se [illegible] [illegible]

Pour éviter les conflits sociaux il faut intéresser les collectivités ouvrières aux bénéfices

TELLES SONT LES IDEES EXPOSEES PAR UN RELIGIEUX BELGE, LE P. RUTTEN

Paris, 31 décembre. — A la demande des Syndicats féminins de la rue de l'Abbaye, le P. Rutten, dominicain belge, a fait une conférence sur les œuvres sociales en Belgique. Très nombreuse assistance : le cardinal Amette présidait.

D'une éloquence simple et familière mais prenante, le P. Rutten a eu un grand succès.

Il y a, dit-il, dans la doctrine catholique, une partie immuable et une partie changeante. La première, ce sont les principes ; la seconde, l'application de ces principes.

Il y a 40 ans, les catholiques sociaux exposaient à Fribourg (Suisse) leur programme sous la présidence du cardinal Mermilliod. Ils disaient : « Si nous tardons trop à entreprendre la réalisation de notre idéal économique et social, les socialistes nous devanceront. »

Le meilleur moyen d'éviter les grèves serait de résoudre la question du salariat par la participation aux bénéfices ou par « l'actionnariat » accordé aux ouvriers. Rendre chaque ouvrier actionnaire d'une entreprise industrielle, ce serait diviser à l'infini les actions et provoquer des assemblées générales d'actionnaires trop nombreuses, il vaudrait mieux accorder « l'actionnariat » à la collectivité des ouvriers qui se feraient représenter dans les assemblées par leur conseil juridique.

Au lendemain de l'armistice, nous avions proposé aux socialistes en Belgique, un accord loyal en vue de relever les ruines du pays : ils nous ont répondu, à cause de nos convictions religieuses, par une guerre au couteau.

Exposant l'état des œuvres sociales aujourd'hui, après quatre ans de guerre, le P. Rutten constate que les ruines morales sont plus graves que les ruines matérielles : « Nos patronages n'ont pas de prises sérieuses sur la jeunesse, il faut les modifier de façon que nos syndicats trouvent dans les patronages des recrues fidèles et nombreuses. »

L'orateur termine en parlant des syndicats féminins, des syndicats agricoles et des Ligues de paysans.

Sur une question de M. René Bazin, de l'Académie Française, le P. Rutten raconte comment il s'est formé à l'apostolat social.

Novice chez les Dominicains, il quitta un beau jour son froc blanc, s'habilla en mineur, descendit dans la mine et vécut de la vie des mineurs, travaillant avec eux, fumant avec eux, fréquentant avec eux les meetings socialistes : « J'ai compris alors, dit-il, comment on pouvait arriver à être entendu des ouvriers. Je suis sorti de la mine tout noir, mais éclairé sur la mentalité des ouvriers, sur leurs besoins, sur leurs desiderata. Et je me suis promis de respecter toujours l'opinion de ceux qui ne pensaient pas comme moi. »

LA PAIX

LA QUESTION DE CONSTANTINOPLE

Paris, 31 décembre. — On apprend de Londres que la question de Constantinople et des détroits serait réglée, dans le sens de la thèse britannique, qui préconise l'expulsion des Turcs d'Europe.

LE MAUVAIS TEMPS

LES INONDATIONS

La Seine monte

Paris, 31 décembre. — La Seine complètement sortie de son lit poursuit son mouvement ascensionnel. Toutefois, la navigation se poursuit lentement.

Le Rhin aussi

A Mayence le Rhin cote 4 mètres 76, à Coblentz 8 et à Cologne, qui est partiellement inondée, 7 m. 60.

Et le Rhône

Le Rhône continue son mouvement ascensionnel. Il cote 1 m. 92 au-dessus de l'étiage. Les services compétents font savoir que le maximum n'est pas atteint.

EN RUSSIE

Mort tragique des ministres de Koltchak (?)

Londres, 31 décembre. — Un message sans-fil de Moscou signale qu'un train portant les ministres composant le gouvernement de l'amiral Koltchak est tombé dans un [illegible] avoir [illegible] qu'on les [illegible] [illegible]

A LA CHAMBRE

Le Projet de Relèvement des Tarifs de Chemins de Fer est voté

UNE RÉDUCTION EST ACCORDÉE pour les FAMILLES NOMBREUSES

SEANCE DU MATIN

Paris, 31 décembre. — M. Lefebvre du Prey, député du Pas-de-Calais, vice-président, inaugure ce matin la présidence. Il ouvre la séance à 9 h. 45, devant une centaine de députés.

L'ACHAT D'UN IMMEUBLE A BERLIN

A la demande de M. Claveille, faite au nom du Gouvernement, la Chambre décide la discussion immédiate du projet tendant à ouvrir un crédit de 1 million au Ministère des Affaires étrangères en vue de l'achat, à Berlin, d'un immeuble pour l'installation des services d'exécution du traité de Versailles.

M. Louis Marin, rapporteur, justifie le projet en disant qu'il serait difficile de louer tandis qu'il est possible d'acheter dans des conditions avantageuses l'immeuble dont il est question.

Le projet est voté à l'unanimité sans d'autres débats.

LA REVISION des Tarifs de chemins de fer

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de relèvement des tarifs de chemins de fer.

Parlant sur l'article premier, M. Desjardins, député de l'Aisne, et Nectoux, député de la Seine, demande des exceptions en faveur des habitants des régions libérées et de la banlieue de Paris.

DISCOURS DE M. CLAVEILLE

M. Claveille, ministre des Travaux publics, répondant aux diverses observations qui ont été présentées hier, justifie le projet en faisant con-

M. CLAVEILLE

naître la situation des réseaux et en déclarant que les services compétents ont soigneusement étudié les nécessités qui ont amené le Gouvernement à déposer le projet.

M. Claveille dit : A lire les journaux, la situation des réseaux est abominable, la crise des transports est affreuse, la France est perdue. Eh bien, non, la France n'est pas perdue. Il est exact que la crise des transports sévit, mais elle n'est que temporaire.

Nous avons cherché à simplifier les tarifs et à en unifier les conditions d'application sur tous les réseaux. Sur 29 tarifs spéciaux, 10 ont été relevés après consultation de la Chambre de commerce.

M. Claveille passe à un autre point de la discussion. Il appelle l'attention de la Chambre sur la difficulté que les Compagnies éprouvent à émettre des obligations dans les conditions actuelles.

C'est la question qui intéresse le Crédit national, puisqu'il y a 2 millions de porteurs et 18 milliards de capital déjà émis.

L'augmentation des tarifs améliorera la situation. L'augmentation sera par rapport aux tarifs d'avant-guerre en moyenne de 86 0/0 pour les voyageurs, 152 pour les marchandises et 144 0/0 pour les matières de première nécessité.

D'autre part, le Gouvernement s'est soucié d'adapter aux nécessités nouvelles le régime des chemins de fer.

Le projet est étudié, les Compagnies ont présenté des observations. Le Parlement sera appelé à discuter ce projet à bref délai.

M. Briand, interrompant, dit : Le sacrifice demandé aux usagés est indispensable. Ils doivent être compensés par l'amélioration du service des transports et si demain cette amélioration n'était pas réalisée, malgré les efforts du ministre, quelles seraient les armes du ministre et du Gouvernement ?

Il faut augmenter le contrôle de l'Etat sur les Compagnies.

Il est fâcheux que nous ne puissions pas, en même temps, voter l'un et l'autre projet. La loi votée, on cherchera à écarter l'ingérence de l'Etat. Etes-vous armés pour obtenir ce que vous voulez ? Quand M. Loucheur demandera aux industriels de produire, il faudra que ceux-ci aient des matières premières et des transports. Nous ne pouvons aboutir à un résultat tant qu'il n'y aura pas sur les chemins de fer un contrôle plus étendu.

M. Claveille. — La question du régime des chemins de fer n'est pas commode à résoudre ; le Gouvernement français en pleine guerre a étudié le projet. Il fallait acheter ou négocier. Pouvait-on faire mieux ou plus vite. Je ne crois pas. Aujourd'hui, il ne s'agit que d'un relèvement qui soit appliqué, en 1920, et qui a pour objet d'éviter aux Trésor un décaissement d'un milliard 400 millions. Le régime des chemins de fer n'est pas du tout engagé.

M. Pinçot, très applaudi par une grande partie de la Chambre, insiste pour que le ministre démente d'une façon catégorique les informations qui ont paru dans les journaux socialistes et qui ont été produites hier par M. Léon Blum et qui sont de nature à impressionner le public.

Le ministre remonte à la tribune et donne lecture des tarifs spéciaux qui ont été homologués en novembre dernier. La majoration oscille de 37 à 53 0/0, cela n'a aucun rapport avec les 1.000 0/0 annoncés.

L'ARTICLE PREMIER

La discussion de l'article premier est terminée ; [illegible] Il est ainsi conçu : « La ministre des transports et de la marine marchande est autorisé dans les conditions ci-dessus à homologuer exceptionnellement pour l'année 1920, un nouveau relèvement des prix de transports sur les grands réseaux d'intérêt général et sur les ceintures de Paris, ainsi que des taxes concernant les embranchements particuliers.

La suite du débat est renvoyée à l'après-midi 15 heures. La séance est levée à 12 h. 10.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Paris, 31 décembre. — Séance ouverte à 15 h. 15, présidence de M. Deschanel.

La Chambre valide les élections du département de la Corse.

LE RELÈVEMENT des Tarifs de chemins de fer

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de relèvement des tarifs.

Le Président met en discussion la suite de l'article 1er. Voici le texte en discussion : Il prévoit 45 p. c. d'augmentation en 3e classe, 50 p. c. en 2e classe, et 55 p. c. en 1re, et 115 p. c. pour les marchandises.

M. Durand-Béchet demande qu'on augmente moins les 3es et davantage les 1res. M. Nectoux demande, ainsi que M. Molinié, que les cartes d'abonnement des voyageurs de banlieue, qui se rendent à leur travail, ne soient pas augmentées. M. Boissard est applaudi en insistant sur la gravité de la crise de logement qui sévit sur les grandes villes et la nécessité de favoriser l'exode en banlieue. M. Vincent se met d'accord avec les auteurs de l'amendement pour faire bénéficier de l'amendement, les voyageurs de trains ouvriers.

M. Bonnefous remarque que la fixation de cet amendement ne couvre que 3 millions, alors que le gouvernement envisage une dépense de deux milliards pour les constructions à bon marché à Paris. L'amendement sera économique.

M. Raoul Péret propose le texte suivant : « La majorité prévue par la loi ne s'appliquera pas aux abonnements actuellement délivrés aux ouvriers, employés et élèves des écoles. »

Ce texte est voté à mains levées à la presque unanimité.

Le premier paragraphe de l'article 1 est adopté.

Répondant à M. Albert Thomas, le ministre prend l'engagement de proposer des aménagements de tarifs nécessaires si l'expérience prouve que certains tarifs étaient prohibitifs.

M. Deschanel met aux voix le premier paragraphe de l'article 1er, qui s'appliquera au prix des transports, paragraphe constitué dans les formes résultant de la loi, règlement des cahiers des charges. Il est adopté. De même sont adoptés les 2e, 3e et 4e paragraphes de l'article 1er. Ce dernier entrera en vigueur 5 jours après que la modification aura été portée à la connaissance du public par voie d'affiche.

L'ensemble de l'article 1 est adopté.

UNE REDUCTION POUR LES FAMILLES NOMBREUSES

Le professeur Pinard soutient un amendement demandant une réduction surles nouveaux tarifs pour les membres des familles nombreuses : pour 3 enfants, 40 p. c. ; 4 enfants, 50 p. c. ; 5 enfants, 60 p. c. ; 65 p. c. pour 6 enfants ; 70 p. c. pour 7 enfants et plus.

M. Raoul Péret déclare que la Commission s'est mise d'accord avec le gouvernement sur un texte prévoyant une réduction s'élevant à 30 p. c., pour les familles de 4 enfants de moins de 18 ans ; 40 p. c. pour 5 enfants ; 50 p. c. pour 6 enfants et plus.

M. Landry fait observer qu'il n'a demandé que deux classes et obtient que l'on inscrive « dans la dernière classe » au lieu de « en troisième classe ». M. Tissier proteste contre cette disposition de classes.

L'amendement Pinard-Landry mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Un amendement présenté par M. Baron, tendant à faire une exception en faveur des voyageurs de commerce, est repoussé par 437 voix contre 131.

M. Deguise propose un article additionnel permettant aux familles des soldats morts pour la France, de faire par an, deux voyages gratuits pour visiter les tombes des leurs.

M. Claveille répond que les Compagnies accordent une réduction de 50 p. c. aux parents et enfants des soldats morts pour la France.

M. Raoul Péret remarque que les sinistrés doivent être remboursés de leurs frais de déplacement. M. Péret, d'accord avec M. Claveille, dit qu'il n'est pas possible de faire droit à cette demande ; M. Péret propose en fin de compte, la disjonction et le renvoi à la Commission. La disjonction est votée par 440 voix contre 125.

POUR LE MUTILÉS

M. Péret, d'accord avec la Commission, accepte un amendement de M. Maginet et de plusieurs de ses amis, ainsi conçu : « Les réformés ayant au moins 50 p. c. d'invalidité, pourront, sur production de leur carte et des papiers d'identité, voyager sur tous les réseaux, à quart de place en deuxième et 3e classes. Cette disposition est étendue à toutes les personnes accompagnant le mutilé. »

M. Lobet présente un amendement tendant à faire exception en faveur des agents de chemin de fer qui circulent à quart de place.

M. Claveille répond que cet amendement ne saurait être accepté et il est rejeté.

M. Lemoir fait observer qu'hier la Chambre a repoussé l'ajournement, puisque l'on pensait faire voter le projet par les deux Chambres. Ne conviendrait-il pas maintenant de reporter la discussion à la rentrée, puisque le but ne peut être atteint.

M. Claveille. — Je ne pensais pas que les débats puissent durer un jour et demi. La Chambre a fourni cet effort, je lui demande de discuter les quelques amendements qui restent.

UN AMENDEMENT DE M. THOMAS

M. Albert Thomas, ainsi que plusieurs de ses amis, présentent un amendement : « Le produit du relèvement visé par la loi sera porté aux recettes, un compte devant être ouvert par le Trésor, n'entrera pas en compte pour le produit net de l'exploitation, dans l'annuité prévue par l'article 37 du cahier. »

M. Albert Thomas. — Nous vous demandons que les droits de l'Etat soient maintenus, afin qu'ils soient entiers, lorsque vous discuterez le régime des chemins de fer, ce que nous aurions dû faire en même temps que le relèvement des tarifs.

M. Claveille. — Le crédit des Compagnies a besoin d'être relevé, afin qu'elles puissent faire des emprunts pour des travaux qui sont [illegible] dérables à faire. Il faut que l'on [illegible] la question du régime des chemins de fer [illegible] réservée. Je ne cesse de [illegible] dit [illegible] aux moyens de mettre fin à la crise des [illegible] portes dont vous vous plaignez. [illegible] mettre fin, il faut rendre la [illegible] aux Compagnies, leur [illegible]